

Repentigny QC, le 13 décembre 2020

Mme. Monique Pauzé,  
Députée du Bloc Québécois à la Chambre des Communes du Canada pour la circonscription de  
Repentigny QC,  
Vice-Présidente du comité permanent sur l'environnement du Canada  
184, Rue Notre-Dame, bureau 201  
Repentigny QC J6A 2P9

*Via Courriel: [monique.pauze@parl.gc.ca](mailto:monique.pauze@parl.gc.ca)*

Bonjour Mme Pauzé,

Faisant suite à notre rencontre d'information du 16 août 2019 traitant des milieux humides au Nord de l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau, permettez-moi de vous faire part de mes préoccupations actuelles des plus urgentes.

La mairesse de Montréal Mme **Valérie Plante** vient de déposer son "Plan climat 2020-2030". Le député provincial de la CAQ à Deux-Montagnes, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec M. **Benoit Charette**, vient de déposer son "Plan pour une économie verte" (PEV). Le député Libéral fédéral de Vancouver-Nord en Colombie Britannique et ministre de l'Environnement et des Changement climatiques du Canada M. **Jonathan Wilkinson** vient tout juste de déposer son "Nouveau Plan Climatique Canadien". *Pendant ce temps-là, le Directeur Général de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) le Dr. Tedros Adhanom Ghebreyesus appelle les dirigeants du monde à protéger la santé des populations des effets du changement climatique!*

On ne peut trouver nulle part dans ces trois (3) documents les certitudes requises pour la protection ou la renaturalisation des milieux humides urbains. La simple mention de mesures compensatoires est horripilante. Si on comprend bien, les sociétés ou individus (spéculateurs et promoteurs immobiliers), peuvent de manière pécuniaire, détruire en toute impunité notre patrimoine en biodiversité dans les milieux interurbains simplement parce qu'ils en ont les moyens!! Cette situation est totalement indécente et inacceptable. Il y a aussi la nouvelle Loi 66 au Québec qui m'inquiète au plus haut point (MOINS de prérequis AVANT les débuts de travaux, on réparera APRÈS!!).

Détruire ou modifier les milieux humides urbains signifie aussi de nous priver d'une qualité vie essentielle à laquelle nous avons tous droit. Dans un effort d'atteindre la protection promise de 17% de son territoire, la Belle Province annonce ces jours-ci la protection de grands territoires nordiques. Sauver la Toundra est une excellente idée, bien entendu. Mais le Sud du Québec, où la grande majorité des gens habite, vit et respire, mérite tout aussi bien une protection absolument nécessaire.

Voici donc des faits dont vous connaissez certainement la nature : Aucune somme d'argent, déroulement de rouleaux de pelouse ou plantation de jolis petits arbustes exotiques ne peuvent remplacer ou compenser la destruction et la perte de milieux humides urbains!

Spécialement en milieux urbains ou la canopée de grands arbres, en plus de leur grande beauté, procure tant de bénéfices; De l'ombre agissant à titre de climatiseur pour abaisser la température des point chauds en été, de la protection de l'érosion contre les vents, pour la capture du carbone et de la pollution urbaine, pour la rétention par leurs racines, de l'eau de pluie, de ruissellement et de la fonte des neiges, de fournir nourriture et espace de nidification à nos oiseaux résidents et migrants. Endroits privilégiés pour la détente, la marche de santé, lieux de prédilection pour l'ornithologie amateur et professionnelle.

Les marais et étangs des milieux humides sont de grands bassins de rétention et de filtration des eaux de pluie et de fonte des neiges, résultant à un meilleur contrôle du débit et de la qualité de l'eau de nos rivières contre les inondations printanières. Ces marais sont de véritables oasis, mangeoires pour les oiseaux de rivages et aquatiques, canards, chevaliers, oies, hérons, oiseaux chanteurs ainsi qu'une multitude de rapaces nocturnes et diurnes. Plus de 190 différentes espèces d'oiseaux y furent répertoriées en 2020, en plus des castors, grenouilles et couleuvres, c'est aussi un site de comptage et de marquage du papillon Monarque. Ces lieux sont des arrêts essentiels, voir indispensables pour les oiseaux dans les grands couloirs migratoires.

Couper le libre mouvement des eaux dans ces milieux humides et remblayer les marais, criques, ruisseaux et étangs équivaut au crime d'y tuer les poissons (crime fédéral) et ainsi systématiquement priver de nourriture une quantité innombrable d'espèces d'oiseaux et autre faune sauvage locale.

S'il vous plaît Mme Pauzé, dans un esprit de "Vrai Vert" veuillez bien considérer de présenter et de discuter de ma demande avec personnes concernées ci-haut mentionnées : **"La destruction des forêts et milieux humides urbains doit cesser immédiatement et les milieux humides récemment endommagés doivent être renaturalisés sans faute et dans les plus brefs délais."**

S'il vous était possible, d'en discuter avec nous à nouveau, nous demeurons à votre disposition,

En espérant recevoir une réponse favorable le plus rapidement possible, dans l'attente de vous relire,

Je demeure, bien à vous,

Jacques Cloutier  
206 Colbert  
Repentigny QC J5Z 4J9  
+1(514) 651-2613

c.c.:

Valérie Plante, [valerie.plante@ville.montreal.qc.ca](mailto:valerie.plante@ville.montreal.qc.ca)  
Benoit Charrette, [benoit.charette.DEMO@assnat.qc.ca](mailto:benoit.charette.DEMO@assnat.qc.ca)  
Jonathan Wilkinson, [jonathan.wilkinson@parl.qc.ca](mailto:jonathan.wilkinson@parl.qc.ca)  
Groupe TechnoparcOiseaux, [tparcbirds@gmail.com](mailto:tparcbirds@gmail.com)